

ALVÉA T.PSO
ACTIVITÉ LES TOURS
46400 ST LAURENT LES TOURS

FACTURE N°
FP06178/19

Alvéa

Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

1/1

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS : SAS au capital de 18 841 100 EUR
RCS de Act N 1504308108 - APE 4644 - N° TVA EU : FR054308108 | Siège
Soc. de prod. Recette de la Livraison - 47550 - SAINT-PIERRE-AN

SN : 86500210010159W

LA POSTE

597553 70819 18296
125 1/2 56



GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR
198 ROUTE DU CHAMP DE MONSIEUR
46120 ANGLARS

ADRESSE DE LIVRAISON		ADRESSE DE FACTURATION	
LE CHAMP DE MONSIEUR 198 ROUTE DU CHAMP DE MONSIEUR CUVE LPNR 46120 ANGLARS			
N° CLIENT 87143552		DATE 10/04/2025	
POUR NOUS CONTACTER			
Tel 05 65 38 18 96 entreprises.lim@psa.totalenergies.com			

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U TTC	P.U HT	P.U. NET HT	MONTANT HT
ATTESTATION POUR FISCALITE REDUITE VALABLE JUSQU'AU 26/03/2028					
P00972 Excellium Pro NR taux réduit	4000,00 L			675,00/1000L	2700,00
Produit P00972 : L EXCELLIUM PRO NON ROUTIER est un Gazole Non Routier de qualité supérieure - Carburant taxé pour des usages agricoles ou forestiers					
chq- n° 8551 du 26.04.25					
CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	%TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL	
. CHEQUE 20j nets ÉCHÉANCE 30/04/2025	2700,00	20 %	540,00	€ HT	2700,00 €
				€ TVA	540,00 €
				NET À PAYER ▶	3 240,00 €



ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,
 - L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devrait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.
- Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D 441-8 du Code de Commerce créé par Décret n°2012- 1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2016) ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !